



21.05.2019 – 10:00 Uhr

## Des grillades sans danger grâce aux conseils de sécurité du CIPI

Bern (ots) -

Avec l'arrivée des beaux jours, c'est aussi la saison des barbecues qui s'annonce dans de nombreuses familles de Suisse. Tous les cantons ont en commun cette tradition culinaire qui est l'occasion avant tout de partager un moment de convivialité. Mais quelques règles sont à respecter pour ne pas mettre les convives en danger. Il est notamment extrêmement dangereux de s'aider de produits explosifs pour allumer le gril. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) vous transmet ses conseils afin que le plaisir des grillades ne soit pas gâché.

La plupart des accidents de barbecue sont dus à un comportement négligent. Si vous versez par exemple de l'essence ou de l'alcool à brûler sur les flammes d'un gril à charbons de bois pour aider le feu à démarrer, vous risquez fortement de provoquer une explosion. Les personnes et les animaux peuvent être gravement blessés. Les grils à gaz ou électriques ne sont pas moins dangereux, par exemple si les tuyaux de gaz ou les câbles électriques sont défectueux. En suivant les conseils du CIPI, vous éviterez de tels accidents.

### Mesures générales de précaution

- Vérifiez que le gril est installé de manière stable sur une surface plane.
- Observez toujours une distance minimale d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles, par ex. meubles de jardin.
- Surveillez les enfants et les animaux à proximité.
- Ayez toujours à disposition un arrosoir rempli d'eau ou un extincteur en cas d'urgence.

### Mesures de précaution pour les grils à charbon de bois

- N'utilisez que des cubes allume-feu, des pâtes combustibles ou des cheminées d'allumage vendus dans le commerce spécialisé.
- Ne versez jamais de produits volatiles comme de l'alcool à brûler ou de l'essence.
- Laissez refroidir les cendres pendant 48 heures au moins ou arrosez-les avant de les placer dans un récipient résistant au feu.

### Mesures de précaution pour les grils à gaz

- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz. Pour cela, enduisez-les d'eau savonneuse. Les bulles vous indiqueront les zones non étanches.
- Si vous sentez une odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.
- Ne jamais stocker les bouteilles de gaz à l'intérieur du bâtiment, à des endroits mal ventilés ou enfoncés (les gaz combustibles sont plus lourds que l'air).

### Mesures de précaution pour les grils électriques

- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défaut.

Contact:

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100828317> abgerufen werden.